

Compte-rendu du conseil du lundi 27 mars 2023

Les conseillers municipaux légalement convoqués par lettre du 21 mars 2023 se sont réunis au pôle enfance jeunesse socioculturel dit « La Ferme », en session ordinaire, en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre SCHMIT

Présents : Emmanuelle JARDIN-PAYET - Daniel VINCENT - Jean-Paul FANET - Sylviane LELANDAIS - Jean-François MORLAY - Aziz BALADI - Sophie LE PIFRE - Martine FOURNIER - - Sébastien PATINET - Yann LEBOUTEILLER - Jean-Jacques MATHERN - Jean-Luc GAUFFRE - Frédérique KALBUSCH - Martine RUFFIN - Pascal GUEGAN - Ludivine BENOIT formant la majorité des membres en exercice.

Excusés

Céline BLANLOT donne pouvoir à Pierre SCHMIT
Christine MIOUX donne pouvoir à Martine RUFFIN
Marlène PREVÈL donne pouvoir à Emmanuelle JARDIN-PAYET
Carla DELÉPÉE donne pouvoir à Sébastien PATINET
Sébastien PICOT donne pouvoir à Daniel VINCENT
Salah GHERBI donne pouvoir à Aziz BALADI

Secrétaire de séance : Frédérique KALBUSCH

1°) Approbation du compte-rendu 6 mars 2023

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 6 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

En préambule de la séance, Monsieur le Maire remercie, Madame Ingrid DEBLEDS, inspectrice principale des finances publiques, conseillère aux décideurs locaux de Caen-la-mer de sa présence. Mme DEBLEDS fait une présentation des résultats 2022 de la commune et souligne la nette amélioration des comptes de la collectivité. Elle informe le conseil de l'arrivée prochaine du nouveau comptable au Service Comptable de Caen, Monsieur Gilbert LE GUEN.

2°) Affectation du résultat

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 du budget communal,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022,

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE 2022 EN 2023**A - RESULTAT DE LA SECTION INVESTISSEMENT DE L'ANNEE N**

		CA 2022
Résultat d'investissement de l'exercice N	A	156 335,79
Résultat antérieur reporté (ligne 001 du budget)	B	-333 064,47
Besoin de financement cumulé	C	-176 728,68
C = A + B	à reprendre au BP en recettes d'investissement 001	
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	D	220 236,49
Restes à réaliser en recettes d'investissement	E	37 059,67
Besoin de financement cumulé corrigé des restes à réaliser.	F	-359 905,50
F = C - D + E		

B - AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'ANNEE N

Résultat de l'exercice N	G1	1 084 689,19
Résultat antérieur reporté (ligne 002 du budget)	G2	26 500,00
Résultat cumulé à affecter	G	1 111 189,19
G = G 1 + G2		
1. Affectation minimum obligatoire	H	359 905,50
2. Affectation supplémentaire destinée au financement des investissements N + 1 dans la limite de G - H	I	361 283,69
3. Montant total du titre à émettre au 1068 en N + 1 accompagné de la délibération d'affectation du résultat	J	721 189,19
J = H + I		
4. Montant de l'excédent de fonctionnement reporté en N + 1 ligne 002 au BP 2023	K	390 000,00

Décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement à la section investissement pour 721 189,19 € au 1068.
- Excédent antérieur reporté pour un montant de 390 000€ à l'article 002.

3°) Vote des subventions 2023 - MJCI

Monsieur le Maire expose les propositions de la Commission des finances concernant les subventions aux associations pour l'exercice 2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ VOTE pour l'exercice 2023 les subventions à la MJCI de Colleville-Montgomery / Hermanville-sur-mer comme suit :
 - Subvention de fonctionnement activités hebdomadaires : 8 000 €
 - Participation aux salaires des animateurs : 105 864.06 €
- ✓ DIT que ces subventions seront reprises au budget primitif 2023.

4°) Vote des subventions 2023 – Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire expose les propositions de la Commission des finances concernant la subvention au Centre Communal d'Action Sociale :

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ VOTE pour l'exercice 2023 une subvention de 80 500 € au Centre Communal d'Action Sociale
- ✓ DIT que cette subvention sera reprise au budget primitif 2023.

5°) Vote des subventions 2023 –Coopérative Scolaire

Monsieur le Maire expose les propositions de la Commission des finances concernant les subventions à la coopérative scolaire :

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ VOTE pour l'exercice 2023 comme suit
 - Coopérative scolaire école maternelle : 1 600 €
 - Coopérative scolaire école élémentaire : 6 549€Soit un total de 8 149 € pour la coopérative.
- ✓ DIT que ces subventions seront reprises au budget primitif 2023.

6°) Vote des taux d'imposition 2023

Monsieur le Maire rappelle au conseil la nécessité de déterminer les taux des deux taxes locales (foncier bâti, foncier non bâti), ainsi que le taux de taxe d'habitation applicable sur les résidences secondaires.

Il rappelle au conseil que dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité directe locale et la suppression progressive de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes sont compensées par le transfert de la part départementale de foncier bâti.

Après avoir fait l'exposé des propositions de la commission des finances, Monsieur le Maire demande au conseil de procéder au vote.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité de voter les taux des impôts locaux 2023 comme suit :

- ✓ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 13.47 %
- ✓ Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 48,65%
- ✓ Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 46.97 %

7°) Tableau annuel des indemnités des élus

Monsieur le Maire informe le conseil que la loi engagement et proximité a introduit dans le CGCT des nouvelles dispositions en matière de transparence de la vie publique. Ces dispositions sont notamment applicables à toutes les communes et tous les EPCI à fiscalité propre.

Le CGCT impose désormais la réalisation d'un document établissant « un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein.... Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. »

Monsieur le Maire présente le rapport annuel pour la commune d'Hermanville-Sur-Mer.

8°) Vote des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement - AP/CP

Vu l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Vu l'article 27 de l'Ordonnance 2005-1027 du 26 août 2005,

Vu la délibération du 6 mars 2023 mettant en place le principe de gestion des investissements en autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) à partir du budget 2023,

Vu l'instruction codificatrice M57,

En application de l'article L 2311-3 du CGCT, la section d'investissement peut comprendre des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP). Les Autorisations de Programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements concernés, sur plusieurs années. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les Crédits de Paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des Autorisations de Programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls Crédits de Paiement. La situation des Autorisations de Programme, ainsi que des Crédits de Paiement y afférents donne lieu à un état joint aux documents budgétaires.

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires pour 2023, il a été prévu de lancer l'opération de reconstruction du club de voile, de poursuivre l'aménagement du parc et de développer le programme pour la transition écologique. Pour chaque projet, il est indiqué un montant, une durée et une répartition des crédits mentionnés. Ce découpage prévisionnel indique les montants susceptibles d'être mobilisés chaque année. Toutefois la réalité opérationnelle montre que des ajustements seront probablement nécessaires et feront l'objet d'un réajustement le cas échéant.

Monsieur le Maire annonce que la commune souhaite mettre en place cette procédure pour les trois programmes d'investissement suivants comme suit :

AUTORISATION DE PROGRAMMES				CREDITS DE PAIEMENT					RECETTES PREVISIONNELLES
N°	Libellé	Proposée	Votée sur l'exercice en cours	Exercices antérieurs	Ouverts au titre de l'exercice N (2023)	Exercice N+1	Exercice N+2	Exercice N+3	
1	Reconstruction du club de voile	1 931 080 €	1 931 080 €	0€	131 080 €	1 320 000 €	480 000€	0 €	Subventions connues : APCR + 375 000 € - Etat : 300 000 € Autofinancement + subventions sollicitées : 1 257 000 €
2	Aménagement du parc	646 140 €	646 140 €	0€	436 140 €	110 000 €	50 000 €	50 000€	Subventions connues : APCR + 75000 € - Fonds de concours CU 80 911.75 + DETR 15 000 € Autofinancement + subventions sollicitées : 475 228.25€
3	Transition écologique	410 600 €	410 600 €	0€	167 600 €	81 000 €	81 000€	81 000€	Autofinancement + subventions sollicitées : 410 600€

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité :

- APPROUVE le principe de mise en place des Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement (AP/CP),
- APPROUVE la création des TROIS autorisations de programme telles que détaillées ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager les dépenses des trois opérations précitées, à hauteur de l'autorisation de programme et à mandater les dépenses afférentes,
- PRECISE que les crédits de paiement de 2023 sont inscrits au budget 2023.

9°) Vote du budget primitif 2023 de la commune

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2023 du budget communal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, vote par chapitre globalisé le fonctionnement et par opération la section investissement. Le budget primitif 2023 s'équilibre comme suit :

Section Fonctionnement

Dépenses : 3 505 328.00 €
Recettes : 3 505 328.00 €

Section Investissement

Dépenses : 1 420 583.00 €
Recettes : 1 420 583.00 €

Total du budget primitif 2023

Dépenses : 4 925 911.00 €
Recettes : 4 925 911.00 €

Fongibilité des crédits : le conseil autorise le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels

10°) Attribution du marché pour la création d'une aire de camping-cars de 24 emplacements

Monsieur le Maire rappelle qu'il a lancé une procédure de consultation adaptée pour la création d'une aire de camping-cars de 24 emplacements, qui sera située derrière la Ferme.

Durée du marché : délai d'exécution de 2 mois à compter de l'ordre de service prescrivant le début de la prestation.

L'analyse des plis a été réalisée selon les critères d'analyses des offres suivants : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation :

- Prix : 60 points
- Valeur technique : 30 points
- Clause d'insertion sociale : 10 points

6 entreprises ont répondu à la consultation. Sur proposition de la commission d'appel d'offres réunie les 21 et 27 mars 2023,

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue le marché à l'entreprise SAS JONES TRAVAUX PUBLICS sise TOURNAY SUR ODON – VAL D'ARRY pour un montant de 105 071.30€ HT soit 126 085.56 €TTC

11°) Informations du maire et des maires-adjoints

- **Eolien en mer** – Centre Manche 2 : RTE et les services préfectoraux ont choisi le secteur de Ouistreham à la suite des études d'impacts environnementaux et des contraintes techniques pour recevoir l'atterrissage des câbles électriques sous-marins. Il n'y aura donc aucun chantier sur la commune d'Hermanville-sur-mer, ni sur celle de Colleville-Montgomery.
- **Sécheresse** : Monsieur le Préfet a pris un arrêté en date du 23 mars 2023 portant le département du Calvados en situation de vigilance sécheresse et prescrivant des mesures de surveillance et de sensibilisation des usages de l'eau sur l'ensemble du département.
- **Atlas des paysages sur le Département du Calvados** : invitation à participer aux ateliers des paysages organisés par la DREAL de Normandie. Les ateliers sont ouverts à tous, renseignements sur le site de la DREAL rubrique paysages : <https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/actualisation-de-l-atlas-des-paysages-de-normandie-a4705.html>. Les élus sont conviés à l'atelier le 4 mai 2023 à 18h0 à la Communauté Urbaine Caen la mer.
- **Préparation Militaire Marine** : à l'occasion du 10ème anniversaire de la PMM, les élus sont conviés à la cérémonie qui se déroulera le dimanche 7 mai 2023 en fin de journée. Les anciens combattants et porte-drapeaux sont également conviés.
- **Calendrier** :
 - Samedi 1^{er} avril 2023 :
 - Marché artisanal des créateurs
 - Carnaval
 - Course de chars à voile
 - Vendredi 7 avril 2023 : soirée théâtre avec la formation théâtrale de Normandie à 20h00 à la FERME.
 - Mardi 11 avril 2023 à 18h30 – commission solidarités et sociabilités.
 - Samedi 15 avril 2023 à partir de 10h00 à la Ferme sur inscription : ateliers pour l'étude « penser la digue et le front de mer autrement ».

- Mercredi 21 juin : fête de la musique

- **Décès du vétéran britannique Ken Mellor** à l'âge de 100 ans.

- Monsieur le Maire fait part des remerciements de **l'association Normandie Grèce** pour la mise à disposition de la Ferme le 4 février 2023. Cette soirée était organisée dans le cadre du partenariat entre les deux structures crétoises Eptastiktos/Kokkinella et Solidarité Normandie Grèce sur les thématiques qui les animent : l'économie sociale et solidaire et la préservation de l'environnement.


- **Mutuelle communale** : Réunion publique d'information le mardi 9 mai 2023 à 18h30 à la Ferme.

- **Formation défibrillateur** pour les élus : le 20 mai 2023.

- **SDEC ENERGIE** : Monsieur PATINET informe le conseil :
 - ✓ de la tenue du prochain conseil syndical le 30 mars prochain pour le vote du budget.
 - ✓ du nouveau programme d'aide « PROGRES » pour la rénovation énergétique des écoles.
 - ✓ des travaux de la commission consultative pour la transition écologique : livret d'exposition, exposition nature avec le CPIE, participation à l'expérimentation d'un jeu de rôle innovant sur l'éclairage public en lien avec la trame noire, établissement de prescription aux communes pour les PLUI et SCOT notamment en terme d'éclairage et du respect de la biodiversité.

Fin du conseil : 21h45

Prochain conseil : le lundi 24 avril 2023 à 19h30 à la FERME


Secrétaire de séance
Frédérique KALBUSCH

Le Maire

Pierre SCHMIT